



COMMUNE DE CORBIGNY

Vente d'un immeuble communal situé « 4 rue des Tépins »

CAHIER DES CHARGES DE LA CESSION

**Offre à remettre par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée
directement en mairie au plus tard, le :**

Samedi 30 janvier 2016 à 12 h 00

Commune de Corbigny
Place l'Hôtel de Ville
58800 CORBIGNY
Tél. : 03 86 20 11 98

Préambule

La commune de Corbigny est propriétaire d'un immeuble situé 4 rue des Tépins, cadastré AR n°188, appartenant au domaine privé de la commune.

Ne présentant pas d'intérêt pour un usage communal, la commune a décidé de le mettre en vente à l'amiable par délibération du conseil municipal n°2015/76 du 17 septembre 2015.

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser aux candidats la nature du bien, les modalités et les conditions dans lesquelles sera organisée la vente de gré à gré au plus offrant de l'immeuble concerné.

1. Désignation

Construction de 1800. Immeuble mitoyen sur deux côtés, situé en centre-ville - 4 rue des Tépins à Corbigny (58800) -, à proximité de l'église et de la mairie, figurant sous le n°188, section AR du plan cadastral pour une superficie de 65 m².

Cet immeuble est situé en secteur sauvegardé.

L'immeuble est composé comme suit :

- Au rez-de-chaussée :
 - o Entrée avec petit couloir conduisant à un bel escalier en pierres en colimaçon desservant l'étage
 - o Ancien bureau du SIVOM
 - o WC dans la courette et autre accès à l'étage
- A l'étage :
 - o Grande pièce à usage de cuisine donnant sur la rue avec trappe de visite du grenier
 - o Petite pièce donnant aussi sur la rue
 - o Cabinet de toilettes avec WC et cabine de douche

❖ Eléments de confort

Eau courante chaude et froide, électricité, chauffage électrique, WC extérieurs et WC à l'étage, cabinet de toilette, cuisine avec évier deux bacs et cumulus. Pas de double vitrage, fenêtres anciennes en bois, pas de volets (stores à lamelles dans la pièce du bas).

❖ Aménagements intérieurs

De qualité courante, en bon état d'entretien, sol avec revêtement synthétique au rez-de-chaussée, papier sur les murs, plafond peint, 2 poutres.

Carrelage à l'étage et dans le WC du bas, tomettes dans le couloir.

2. Données financières

Une offre de prix minimum de CINQUANTE CINQ MILLE QUATRE VINGT EUROS (55 080 €).

3. Organisation des visites

Les candidats pourront visiter le bien vendu. Ils devront prendre le contact du service administratif de la mairie de Corbigny pour l'organisation des visites pendant les heures d'ouverture au public dudit service.

4. Conditions de la cession

Toute personne intéressée pourra déposer une offre dans le respect des formes et délais précisés ci-après.

La cession sera réalisée à l'amiable au prix minimum fixé par le service de France Domaine.

Le présent cahier des charges servira de base à la signature d'une promesse d'achat entre la Commune de Corbigny et l'acheteur potentiel.

Le prix d'acquisition sera acquitté au receveur municipal de la commune de Corbigny, suivant les conditions prévues à l'acte constatant le transfert de propriété. Les frais préalables à la vente demeurent à la charge de la commune de Corbigny.

Conformément à l'article 1593 du Code civil, le candidat retenu sera tenu de payer en sus du prix principal « les frais d'actes et autres accessoires à la vente ».

A défaut de paiement du prix ou d'exécution des autres charges et conditions de la vente, la commune de Corbigny aura la faculté :

- Soit de poursuivre l'exécution du contrat par toutes voies légales ;
- Soit de faire prononcer la déchéance de la vente, conformément aux lois et règlements en vigueur.

5. Modalités à respecter pour répondre au présent appel à candidature

La lettre de candidature devra être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique ou pour une personne morale par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La candidature se fera par enveloppe cachetée sur laquelle sera mentionnée :

« Vente par soumission cachetée de la propriété située 4 rue des Tépins – ne pas ouvrir »

Ce plis sera transmis avant le

Samedi 30 janvier 2016 à 12 h 00

Soit :

- par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

- remis directement contre récépissé à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées pourront obtenir des renseignements complémentaires, et prendre rendez-vous auprès du Secrétaire général (M. SAUTEREAU) :

Tél. : 03.86.20.11.98 / fax : 03.86.20.18.28

Courriel : secretariatgeneral_corbigny@orange.fr

6. Organisation de la consultation

a) Renseignements à fournir par le candidat

L'offre d'achat devra comprendre les informations suivantes :

- *Informations sur le candidat*

- S'il s'agit d'une personne physique :
 - ses éléments d'Etat-Civil,
 - sa situation matrimoniale,
 - ses coordonnées complètes.
- S'il s'agit d'une personne morale :
 - sa dénomination sociale,
 - son capital social,
 - ses coordonnées complètes,
 - le nom de son dirigeant, de son représentant légal ou de la personne dûment habilitée à prendre l'engagement d'acquiescer,
 - sa capacité financière : chiffre d'affaires global pour chacune des trois dernières années,
 - sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années,
 - l'extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, au Répertoire des Métiers ou équivalent.

- *Les données financières*

L'offre de prix sera valable pendant 6 mois.

- *Les informations relatives au projet*

Le candidat précisera l'utilisation future du bien envisagée.

b) Critères de choix du candidat

L'unique critère retenu pour le jugement des propositions est le prix.
L'immeuble sera vendu au candidat ayant proposé le prix le plus élevé.

La vente devra nécessairement faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal

Le candidat sera averti par courrier de l'acceptation de son offre.

La commune de Corbigny se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment, pour un motif d'intérêt général, et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation. La commune n'aura pas à justifier sa décision, étant observé qu'elle est juridiquement autorisée à vendre de gré à gré.

Fait à Corbigny, le 24 Novembre 2015.



Le Maire,

Maryse PELTIER

Annexes :

- Plan de situation du bien
- Extrait cadastral
- Photographies

DECLARATION SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNE

PERSONNE PHYSIQUE	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Date et lieu de naissance	
Tél. :	
E-mail :	

PERSONNE MORALE	
Nom et prénom du représentant légal	
Raison sociale	
Siège social	
Date et lieu de naissance	
Tél. :	
E-mail :	

DECLARE me porter candidat pour l'acquisition du bien situé à Corbigny, 4 rue des Tépins, en proposant l'offre de prix suivante :

Montant de l'offre en chiffre (€)	
Montant en toutes lettres (€)	
Présentation du projet d'acquisition en précisant la destination envisagée	

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier des charges

Je joins à la présente l'attestation de garantie bancaire

Fait à

Le

SIGNATURE :

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : CORBIGNY

Section : AR

Parcelle : 188

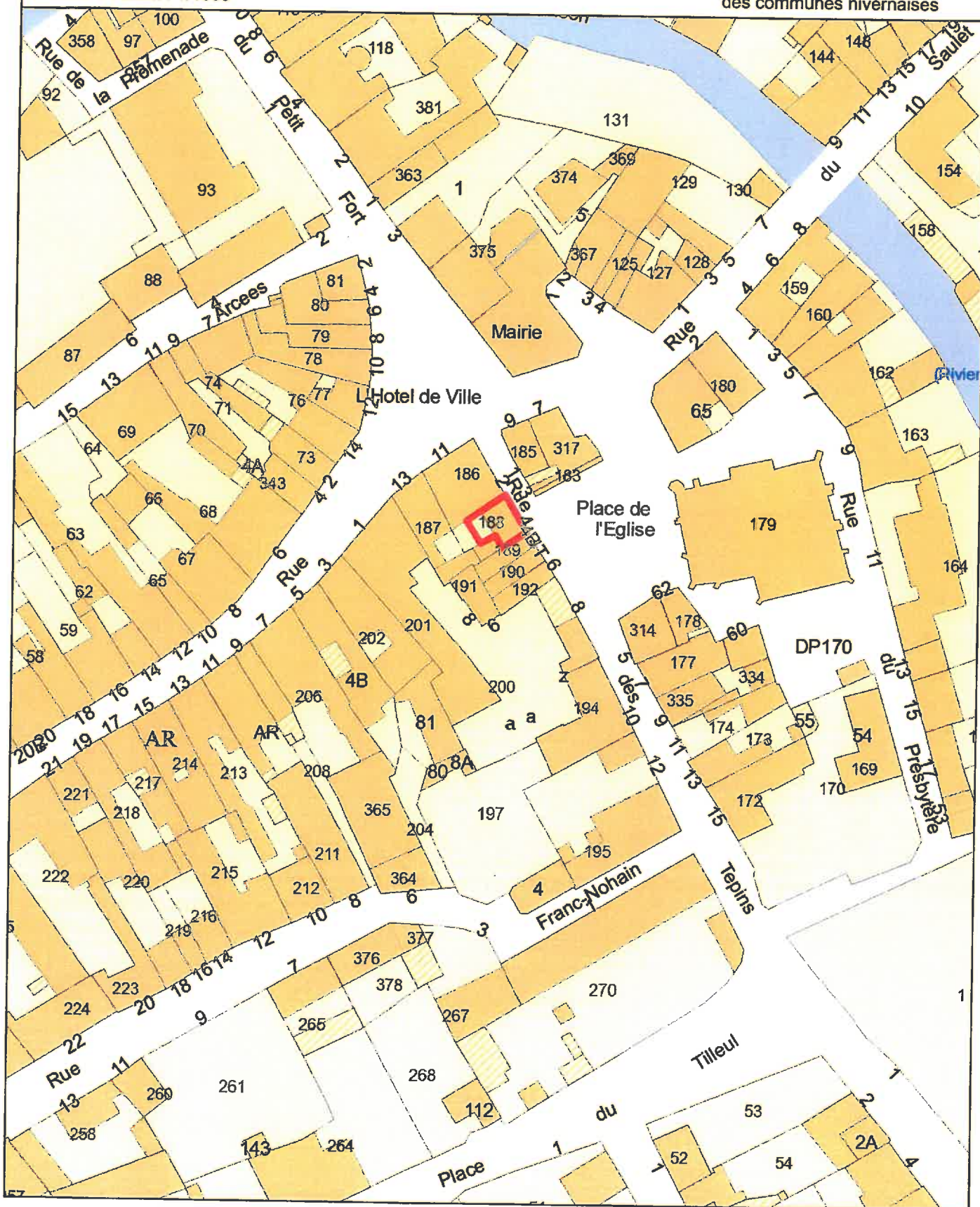
Date d'édition : Lundi 14 septembre 2015

Echelle d'édition : 1/1000

La donnée visualisée sur cet extrait est mise à jour par le centre des impôts fonciers de Nevers

Cet extrait de plan vous est délivré par :

PTOLEMEE l'outil cartographique
des communes nivernaises



EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : CORBIGNY

Section : AR

Parcelle : 188

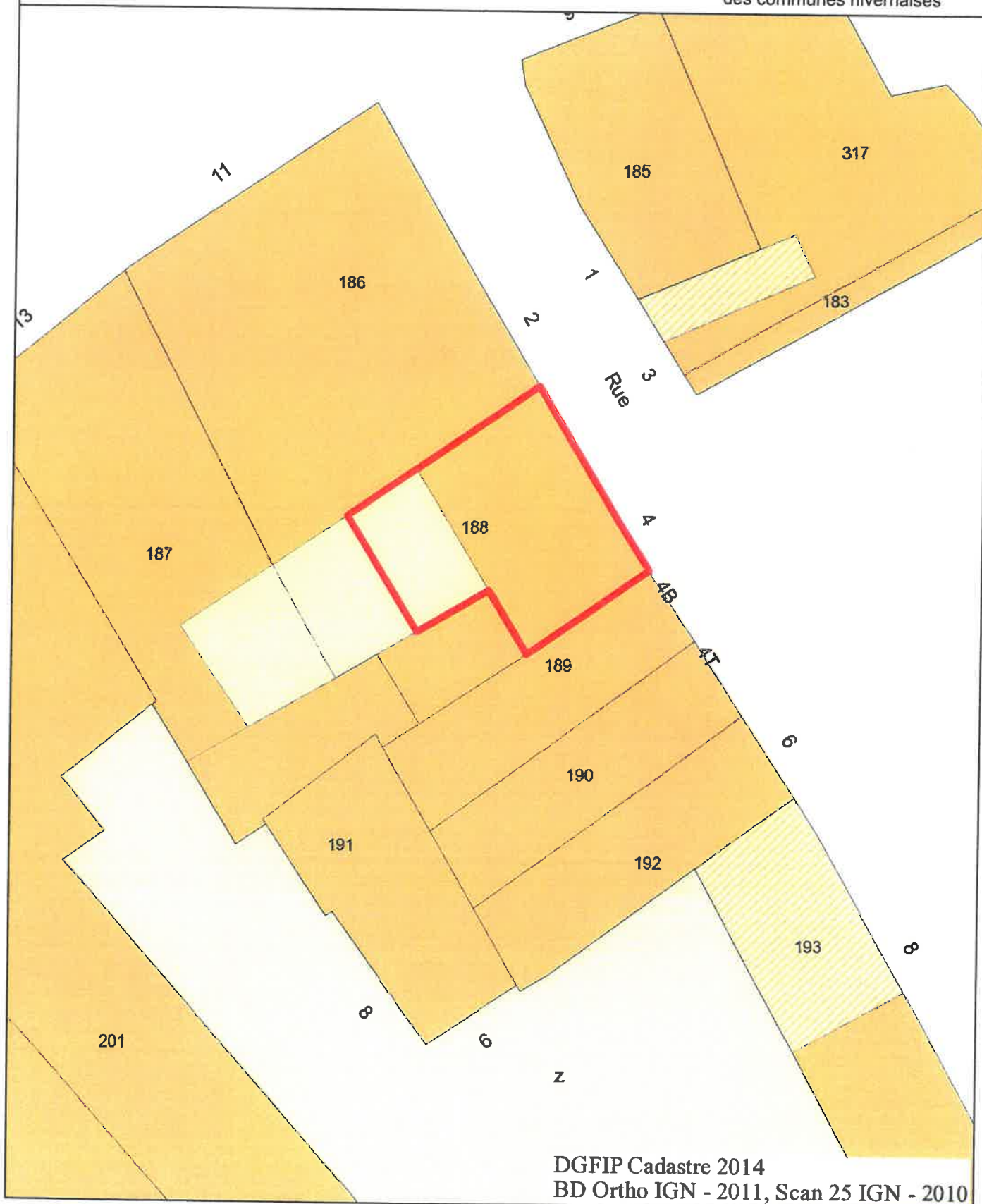
Date d'édition : Lundi 14 septembre 2015

Echelle d'édition : 1/200

La donnée visualisée sur cet extrait est mise à jour par le centre des impôts fonciers de Nevers

Cet extrait de plan vous est délivré par :

PTOLEMEE l'outil cartographique
des communes nivernaises



DGFIP Cadastre 2014
BD Ortho IGN - 2011, Scan 25 IGN - 2010



